

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville du Lac St-Joseph, tenue en date du 21 février 2005, à 20h00, au Centre Brûlart, 1229 rue Chanoine Morel, à Sillery.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Raymond Blouin, maire
- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCES MOTIVÉES:**

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Robert Simard, conseiller

#### **7034- Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur Raymond Blouin, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux nombreux contribuables présents.

#### **7035- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 21 février 2005 en y ajoutant toutefois les sujets suivants :

- Demande de dérogation mineure au 284, Chemin thomas Maher, Lac Saint-Joseph (7042)
- Camp Larouche (7043);
- Rapport de l'inspecteur municipal et correspondance transmise par ce dernier (7044);
- Correspondance reçue de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (7045);
- Correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier (7046);

- Réponse du ministre Jean-Marc Fournier concernant le Règlement 04-171 (7047);
- Prévisions budgétaires 2005 et règlement d'emprunt numéro 02-2005 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (7048);
- Correspondance reçue de la municipalité de Shannon concernant les OBV (organismes de bassin versant) (7049);
- Invitation à une rencontre de sensibilisation sur l'habitat du poisson, la rive et les milieux humides (7050);
- Avis d'admissibilité au programme de taux réduit de l'assurance-emploi (7051);
- Avis de motion relativement aux normes d'installation et de fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité (7052);
- Avis de motion relativement aux modifications à apporter aux dispositions du Règlement 93-111 concernant les exigences pour l'obtention d'un permis pour la construction, la reconstruction ou la modification d'une installation septique (7053).
- Informations concernant la route 367 (7054) ;
- Rapport financier 2005 (7055).

### **7036 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance régulière du 17 janvier 2005**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance régulière du Conseil municipal tenue en date du 17 janvier 2005.

### **7037 – Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance spéciale du 31 janvier 2005**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal des délibérations de la séance spéciale du Conseil municipal tenue en date du 31 janvier 2005.

### **7038 - Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par le conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2005;
- Réconciliation bancaire au 31 janvier 2005;
- Rapport budgétaire au 31 janvier 2005;

### **7039 - Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2005-029 à 2005-067, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **7040– Nomination d'un vérificateur**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme Monsieur Gaétan Cloutier, c.a., comme vérificateur en remplacement de Monsieur Yvan Cloutier, pour effectuer les vérifications des livres de la municipalité au 31 décembre 2004.

### **7041 – Acceptation de la dérogation mineure au 648, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 648, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf le 30 janvier 2005;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 648, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

**7042 – Demande d'une dérogation mineure au 284, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph**

Monsieur Louis Roy se présente au Conseil pour expliquer sa demande de dérogation mineure pour sa propriété sise au 284, Chemin Thomas Maher, Lac Saint-Joseph.

Après discussion, il est convenu que Jacques Tessier se rendra à cette adresse pour vérifier les distances et la pente du terrain avant d'autoriser la dérogation mineure.

En conséquence, ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil.

**7043 – Camp Larouche.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des informations fournies par Monsieur Raymond Blouin concernant la vocation future du Camp Larouche.

En effet, Monsieur Blouin informe les membres du conseil et les citoyens présents que suite à notre demande d'obtenir des terrains du Gouvernement sur le site du Camp Larouche, le Gouvernement aurait l'intention de donner suite à la demande de Monsieur Louis Garneau en louant le Camp Larouche pour les personnes âgées. Monsieur Louis Garneau veut créer une fondation qui investirait \$100,000. pour rénover le Camp Larouche qui serait dédié aux Petits Frères des Pauvres. Il pourrait y avoir des en lieux de taxes mais il faudrait dézoner résidentiel pour le rendre institutionnel.

Monsieur Garneau doit nous faire rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

**7044 – Rapport de l'inspecteur municipal et correspondance transmise par ce dernier.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal et de la correspondance transmise par ce dernier.

**7045 – Correspondance reçue de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la correspondance reçue de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Il y aura une réduction de \$15,000. et c'est la Régie régionale qui assume le contrat que nous avons avec Sani-Gestion.

**7046 – Correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la correspondance reçue de la MRC de la Jacques-Cartier.

**7047 – Réponse du ministre Jean-Marc Fournier concernant le Règlement 04-171**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la réponse du ministre Jean-Marc Fournier approuvant le Règlement 04-171 décrétant un emprunt de \$95,000.

**7048 – Prévisions budgétaires 2005 et règlement d'emprunt numéro 02-2005 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des Prévisions budgétaires 2005 et du Règlement d'emprunt numéro 02-2005 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

**7049 – Correspondance reçue de la municipalité de Shannon concernant les OBV (organismes de bassin versant)**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller O'Donnell Bédard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la correspondance reçue de la municipalité de Shannon concernant les OBV. Monsieur Blouin s'informerait auprès de la Ville de Fossambault en ce qui a trait à une étude concernant des analyses de l'eau de la Rivière-aux-Pins.

**7050 – Invitation à une rencontre de sensibilisation sur l'habitat du poisson, la rive et les milieux humides.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de l'invitation à une rencontre de sensibilisation sur l'habitat du poisson, la rive et les milieux humides qui aura lieu le 16 mars prochain. Monsieur Jacques Tessier y assistera.

**7051 – Avis d'admissibilité au programme de taux réduit de l'assurance-emploi.**

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de l'avis d'admissibilité au programme de taux réduit de l'assurance-emploi. Madame Vivian Viviers, ayant droit à une assurance collective, avait fait une demande afin que l'employeur soit admissible au programme de taux réduit de l'assurance-emploi, ce qui a été accordé, diminuant de ce fait les montants que l'employeur a à verser à l'assurance-emploi.

**7052 – Avis de motion relativement aux normes d’installation et de fonctionnement des systèmes d’alarme sur le territoire de la municipalité.**

Un avis de motion est présenté pour pouvoir préciser les normes d’installation et de fonctionnement des systèmes d’alarme sur le territoire de la municipalité.

Monsieur Jacques Tessier demande à Madame Viviers de vérifier auprès de la Ville de Ste-Catherine si nous avons à payer des montants pour les appels concernant les systèmes d’alarme défectueux et voir si nous devons adopter un règlement en ce sens, ce qui entraînerait des coûts qui ne sont peut-être pas nécessaires.

**7053 – Avis de motion relativement aux modifications à apporter aux dispositions du Règlement 93-111 concernant les exigences pour l’obtention d’un permis pour la construction, la reconstruction ou la modification d’une installation septique.**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier, qu’à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour modifier les dispositions du Règlement 93-111 concernant les exigences pour l’obtention d’un permis pour la construction, la reconstruction ou la modification d’une installation septique.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l’article 356 de la *Loi sur les Cités et villes*.

**7054 – Informations concernant la Route 367.**

Monsieur Jacques Tessier nous informe qu’une proposition est à l’étude par le ministère des Transports du Québec, proposition qui a été présentée pour ramener l’intersection en T avec trois arrêts obligatoires à l’angle de la Route 367 menant à St-Raymond, la Route Duchesnay et le Chemin Thomas Maher afin de rendre cette intersection plus sécuritaire. Il n’y aurait aucun frais pour la Ville du Lac St-Joseph et la Ville de Ste-Catherine. Si le ministère obtient les budgets nécessaires, ces travaux devraient être complétés à l’été 2005.

## **7055 – Rapport financier 2004.**

Monsieur Blouin dépose le rapport financier préparé par Monsieur Létourneau pour l'année 2004. Les conseillers demandent que ce soit reporté à la prochaine séance du conseil afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

## **7056 - Période de questions**

**Monsieur Pierre Guertin** demande des explications concernant le projet de la piste cyclable. Monsieur Michel Croteau lui répond que c'est remis à plus tard et qu'il y aura consultation publique avant de faire quoi que ce soit. **Monsieur Claude Alain**, pour sa part, nous mentionne qu'il ne veut pas de la piste cyclable d'abord parce qu'il n'y a aucun commerce sur notre territoire qui pourrait profiter des retombées que pourrait engendrer l'achalandage des gens qui feraient le tour du lac en bicyclette.

**Monsieur Jean La Perrière** demande à son tour des explications concernant la réfection du Chemin Thomas Maher. Une discussion s'en suit entre Monsieur La Perrière et Monsieur Jacques Tessier. **Monsieur Guertin** reprend la parole pour parler du manque de discipline. **Monsieur La Perrière** revient en disant qu'il s'est adressé au Maire et qu'il est contraire au Code d'éthique de répondre à sa place puisque c'est lui qu'ils ont élu. Il y a alors plusieurs échanges entre les citoyens et les membres du Conseil.

On demande également si la Ville n'aurait pas pu attendre jusqu'en 2008 pour acheter les bacs pour la cueillette sélective puisqu'on devait le faire au plus tard en 2008 et qu'il n'était donc pas urgent d'agir. Monsieur Blouin répond qu'on aurait pu effectivement retarder l'achat des bacs mais qu'il y avait une demande à cet effet et que nous l'avons fait plus tôt.

**Madame Louise Richard (974)** s'interroge sur la prestation de départ de \$40,000. qui a été versée à Monsieur Armand Létourneau. Est-ce que le conseil a négocié avant de verser cette indemnité ? Est-ce que ce n'était pas trop généreux? Monsieur Croteau mentionne que ce montant n'était pas trop élevé aux yeux du Conseil puisque Monsieur Létourneau avait consacré trente (30) ans à la Ville à titre de secrétaire-trésorier et que c'était une indemnité raisonnable. Pour sa part, Monsieur Blouin ajoute que Monsieur Létourneau a fait sa demande et qu'il n'y a pas eu de négociation, on lui a accordée. Monsieur Tessier est en

désaccord avec les commentaires de Monsieur Blouin à l'effet qu'il y a eu négociation et plusieurs rencontres entre Monsieur Simard et Monsieur Létourneau. Le montant est justifié étant en deça de ce qui a été versé lors des fusions municipales.

Certaines personnes demandent également de quelle façon la nouvelle secrétaire-trésorière a été engagée. Y a-t-il eu un concours ? Monsieur Blouin répond que Monsieur Jocelyn Boivin avait la responsabilité du dossier et que le dossier avait été confié à la firme Placements Louise Bolduc qui a fait les entrevues et fait passer des tests aux candidats qui avaient postulés. Madame Bolduc a par la suite présenté les candidatures retenues et c'est Madame Viviers qui a été engagée. Monsieur Blouin ajoute qu'il a demandé à Madame Bolduc de faire d'autres recherches mais devant le coût engendré, soit \$1000.00 de plus que le montant déjà versé au contrat, le conseil a renoncé.

**Monsieur Jean-Pierre Bédard** déplore le résultat des travaux qui ont été effectués il y a plusieurs années et se dit d'accord avec un investissement de l'ordre de \$1,000,000.

**Monsieur Claude Simard (36)** demande que le Conseil confirme qu'il ne dépensera pas le montant de \$95,000. tant et aussi longtemps qu'on ne saura pas s'il y a des subventions. Il est cependant d'accord pour un investissement de \$1,000,000. par la Ville.

**Monsieur Bernard Charest (292)** mentionne pour sa part, que le nettoyage des fossés devrait être bien fait et la route devrait être refaite par petits bouts car il y a des coûts élevés reliés à tout ça.

**Monsieur Pierre Guertin** souhaiterait qu'on puisse établir un plan annuel pour la réfection de la route, ce qui permettrait de la maintenir sécuritaire et carrossable. Il trouve la route confortable si on respecte la limite de vitesse de 50 km/heure.

La période de questions s'est terminée par une confirmation du Conseil à l'effet que le montant de \$95,000. approuvée par le Ministre Fournier, ne serait pas dépensé tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de subvention disponible.

**7057 – Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller O'Donnell Bédard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 22h05.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Raymond Blouin**  
**Maire**